

## ANNEXE N°13

### TRAVAUX DE SAISIE DES INFORMATIONS DANS FARANDOLE

Cette annexe est destinée à préciser le mode de saisie des RAP 2008.

#### **1) FARANDOLE :**

Comme pour les RAP 2007 , la production des RAP s'effectuera dans l'application FARANDOLE. C'est donc dans cette application que les ministères doivent saisir les données du budget général, des comptes d'affectation spéciale, des comptes de concours financiers et des budgets annexes nécessaires à l'édition des RAP 2008<sup>1</sup>.

**Pour les nouveaux utilisateurs**, des séances de « **présentation** » de Farandole sont organisées. Quatre créneaux vous sont proposés, à Bercy, les :

- 03/02/2009 de 9h30 à 12h30
- 04/02/2009 de 9h30 à 12h30
- 09/02/2009 de 9h30 à 12h30
- 10/02/2009 de 9h30 à 12h30

Les demandes d'inscriptions accompagnées de coordonnées téléphoniques doivent être envoyées à la Direction du Budget à l'adresse suivante : [formationbii.budget@finances.gouv.fr](mailto:formationbii.budget@finances.gouv.fr)

Les coordonnées de la salle, dont la capacité d'accueil est limitée, vous seront alors précisées.

**Des guides utilisateurs**, disponibles derrière le lien « Informations importantes ici » de la page d'accueil de FARANDOLE doivent suffire pour les **personnes ayant déjà utilisé** l'application pour les RAP ou PAP précédents.

Les comptes d'accès à l'application FARANDOLE sont les mêmes que pour les PAP 2009 et/ou les RAP 2007. Les modifications, créations et suppression éventuelles doivent être demandées au Bureau de l'informatique et des infrastructures (BII) de la Direction du Budget à l'adresse suivante [claudine.fouquet@finances.gouv.fr](mailto:claudine.fouquet@finances.gouv.fr) .

L'application FARANDOLE sera ouverte à partir de mi-janvier 2009 de façon progressive pour la saisie des RAP 2008. Vous en serez informés par mèl.

---

<sup>1</sup> La liste et le chiffrage des dépenses fiscales sera introduit dans Farandole par la direction du Budget (voir annexe n°5 de cette circulaire).

## L'APPLICATION FARANDOLE

L'application FARANDOLE permet, entre autres, la production des RAP 2008 présentés par mission et programmes.

En dehors de la plus grande partie des dépenses fiscales, la saisie du contenu des RAP est décentralisée dans les ministères : chaque ministère accède aux programmes dont il a la charge. Il assure la saisie des informations nécessaires à la confection des documents.

L'accès à l'application se fait à travers le navigateur web Internet Explorer (version 5.5 ou ultérieure). Après connexion par nom d'utilisateur et mot de passe, l'utilisateur peut accéder à travers des écrans de navigation aux programmes sur lesquels il est habilité.

Différents modes de saisie sont possibles suivant le type de donnée :

- Saisie de type fiche : permettant la saisie de libellé, de choix dans des listes déroulantes, ...
- Saisie colonnée : pour les parties chiffrées (ETPT, analyse des coûts notamment), permettant la saisie de montant sur un mode tableur,
- Saisie « Flip-flop » pour l'analyse des coûts et la ventilations des actions personnel à reventiler permettant en plus de la saisie de montant en mode colonné d'avoir un nombre de lignes variable.
- Saisie de texte riche : un logiciel<sup>2</sup> encapsulant le traitement de texte MS Word permet la saisie des parties littéraires en respectant les contraintes graphiques et techniques. Si vous ne disposez pas de Microsoft Word, un mode de fonctionnement par export / import de fichiers au format RTF est prévu.

A l'issue de la saisie, la livraison est effectuée pour chacun des lots de chaque programme.

Cette livraison dépend du mode d'organisation choisie par le ministère :

- Pour les ministères ayant choisi le mode d'organisation à « un niveau » (ex : saisie unique par le bureau budgétaire du ministère), après cette livraison, la direction du Budget peut accéder à vos données dans FARANDOLE pour relecture, correction et validation.
- Pour les ministères ayant choisi le mode d'organisation à « deux niveaux » (ex : saisie par un service puis modification et livraison par le bureau budgétaire du ministère) : la livraison à la Direction du Budget est effectuée par le bureau « centralisateur » du ministère.

**Durant toute la phase de saisie et aussi après livraison, les utilisateurs peuvent imprimer les RAP des programmes dont ils ont la charge ainsi que les missions correspondantes.** La génération des documents est effectuée sur les serveurs de l'application et les utilisateurs sont informés de la mise à disposition du document par message électronique dans leur boîte aux lettres.

Pour toutes questions sur l'application et son environnement, vous pouvez prendre contact avec le bureau de l'informatique et des infrastructures (BII) de la Direction du Budget à l'adresse suivante en envoyant un mél à [farandole@finances.gouv.fr](mailto:farandole@finances.gouv.fr).

<sup>2</sup> Ce logiciel de type ActiveX est automatiquement installé lors de la 1<sup>re</sup> connexion à l'application FARANDOLE sous réserve que votre navigateur l'autorise.

## **2) Une saisie découpées en lots :**

Les fascicules sont présentés par mission, mais leur élaboration se fait programme par programme.

La saisie des « RAP » dans FARANDOLE se fait par programme et par lots correspondants aux différentes parties des RAP

Une transaction de livraison, intégrée à FARANDOLE, vous permettra d'avertir la Direction du Budget que vous avez terminé la saisie d'un lot pour un programme donné. En effet pour chacun des programmes qui vous concernent, les lots sont livrés séparément à la Direction du Budget. Le calendrier détaillé en annexe 1 de cette circulaire vous donne les différentes dates de livraison à respecter pour les RAP 2008.

Même si les « RAP » sont saisis partie après partie, FARANDOLE permet d'imprimer les documents en l'état, à tout moment, par lot, par programme ou par mission.

## **3) La volumétrie de la documentation des RAP**

La volumétrie de la documentation d'un RAP dépend de son importance et de sa complexité. Il est primordial de tout mettre en œuvre pour offrir la meilleure lisibilité possible de ces documents. La volumétrie ne doit pas excéder celle des PAP.

## **4) La Charte graphique des RAP**

La charte graphique (mise en page, taille de police,...), dont les principales caractéristiques techniques sont rappelées dans un document disponible derrière le lien « Informations importantes ici » de la page d'accueil de farandole, a été définie, dans l'objectif d'une meilleure accessibilité et d'une homogénéité accrue des documents, avec un cabinet conseil lors des PAP 2007. Elle a été également appliquée aux RAP 2007 et aux PAP 2009 et sera également appliquée aux RAP 2008.

Pour garantir la lisibilité d'ensemble des RAP, il est impératif que vous **respectiez les consignes de mise en forme**. Toute mise en forme aménagée oblige la Direction du Budget à faire de fastidieuses reprises manuelles pour garantir une présentation cohérente de votre document comme de l'ensemble des documents qui doivent respecter une charte graphique.